

Sainte Marie, le 4 avril 2022

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} avril 2022

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 1^{er} avril 2022 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Etaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis -- VALLAT Stéphanie - BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique – BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Était absent excusé :

Monsieur Hervé BARBET été nommé secrétaire.

Compte rendu du 4 mars 2022 approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Alain BOURGEOIS à 20h45.

.....
RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Environnement – Fleurissement

La commission informe le Conseil Municipal que les décorations pour les fêtes de Pâques ont été réalisées dans le village.

Le Maire remercie tous les bénévoles et les élus qui se sont appliqués dans cette opération.

Commission Aménagement du territoire

Retour :

DP :
WORLDSUN – 13 rue des Moulins à Vent – Panneaux photovoltaïques - ACCORD TACITE LE 14/03/2022

CUa :

M. PERIN Jacques – 2 Grande Rue – RÉPONDU LE 18/03/2022

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIF 2021

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est le document édité par le comptable du trésor et que le compte administratif est le document comptable du Maire.

Le Maire présente au Conseil Municipal les tableaux des différents comptes.

Sous la présidence de Madame Claire EMONIN, le Maire Gérald GROSCLAUDE étant sorti, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2021 comme suit :

Budget Commune

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 706 779.31 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 71 923.59 € (DI)
- d'inscrire 85 611.59 € (RI) au compte 1068

Budget Forêt

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 51 163.30 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 1 929.55 € (DI)
- d'inscrire 6 114.55 € (RI) au compte 1068

Budget Lotissement la Chauillère

- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 18 556.59 € (DI)

TAXES D'IMPOSITION 2022

Le Maire rappelle que depuis l'année dernière, la commune ne doit plus voter de taux de taxe d'habitation (TH). Cette taxe sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la Loi de finances pour 2020.

Pour faire face à la perte de la TH dans les budgets communaux, celle-ci est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 35.60% (soit le taux communal de 2020 : 17.52% + le taux départemental de 2020 : 18.08%).

Le taux de foncier bâti est majoré de l'ex taux départemental qui devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Pour les redevables, la fusion des parts communales et départementales de taxe foncière bâtie (qui ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022. Il les vote comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 35.60%
- Taxe foncière Non Bâti : 17.31%

RÉTROCESSION DES TERRAINS RUE DES GRANDS MOULINS A VENT

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les démarches pour la rétrocession des terrains rue des Grands Moulins à Vent sont à présent terminées.

Une réunion avec les propriétaires du lotissement a eu le mercredi 26 janvier 2022 à la salle des associations, ceux-ci ont apporté leur signature aux différents documents permettant cette rétrocession, reste les différentes démarches auprès du cadastre et du notaire.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions à traiter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de refuser la demande faite par Soli-cités.

Concernant la demande faite par l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt, des éléments complémentaires seront demandés, le vote est donc reporté au conseil municipal du 8 avril 2022.

DIVERS

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

La Loi Engagement et proximité de 2019 impose désormais la présentation d'un état récapitulatif annuel de toutes les indemnités perçues par les élus, avant l'examen du budget. Le Maire présente donc aux membres du conseil municipal cet état.

Informations PMA

Suite au conseil communautaire du 10 mars 2022, le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en place d'une nouvelle tarification dite incitative sera mise en place au 1^{er} janvier 2023.

A compter de cette date, la collecte des ordures ménagères = poubelle verte se fera donc tous les 15 jours en alternance avec la poubelle jaune = collecte du papier, carton et plastique.

Informations sur l'accueil de 2 familles Ukrainiennes

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 10 mars 2022, 2 familles ukrainiennes ont été accueillies sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h47.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



